

Il y a vingt-cinq ans

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **84 (1955)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Il y a vingt-cinq ans

Il y a vingt-cinq ans que fut promulguée par Sa Sainteté le Pape Pie XI l'Encyclique *Sur l'éducation chrétienne de la jeunesse*. C'était le 31 décembre 1929.

Développant et approfondissant la doctrine commentée par ses prédécesseurs, Pie XI donna au monde la charte de l'éducation pour les temps modernes. Son successeur a rappelé dans maintes circonstances la valeur exceptionnelle et durable de cet enseignement, et il l'a précisé et élargi sur différents points, notamment sur la nécessité des écoles catholiques.

Une Encyclique, c'est une Lettre apostolique, adressée par le Pouvoir suprême à la chrétienté, parfois à telle ou telle partie du monde catholique. L'usage est de la désigner par ses premiers mots latins. Celle qui nous occupe est appelée l'Encyclique *Divini illius Magistri*... Fait assez exceptionnel, elle fut adressée non seulement aux Evêques du monde entier, mais à tous les fidèles de l'« univers catholique » pour bien montrer, sans doute, que l'éducation n'est pas seulement l'affaire de l'Eglise, mais encore celle des parents.

Une Encyclique ne promulgue pas de décisions nouvelles ; mais elle traite de sujets doctrinaux qui intéressent l'Eglise universelle, en les précisant.

Une Encyclique ne comporte pas de définition de l'autorité infaillible, sauf indication précise dans le texte. En l'écrivant, le Pape n'entend pas formuler un jugement définitif et absolu. Il ne s'agit donc pas de lui donner un assentiment de foi. Elle est un acte du magistère ordinaire du Souverain Pontife et de ce fait, elle se rapproche des jugements solennels qu'il formule en certaines occasions. En vertu de ce magistère, le Pape peut proposer une direction, un enseignement et assurer de cette manière la sécurité de la doctrine. Si les fidèles ne donnent pas à l'Encyclique un assentiment de foi, ils sont tenus à lui accorder un assentiment religieux qui relève de la vertu de foi.

L'Encyclique *Divini illius Magistri*... est présentée avec une solennité extraordinaire, en relation avec le sujet qu'elle concerne. Pie XI déclare :

« Il est de suprême importance de ne pas errer en matière d'éducation... »

« Aucune parole ne nous révèle mieux la grandeur, la beauté, l'excellence surnaturelle de l'œuvre de l'éducation chrétienne... que la parole de Jésus... »

« Pour ne pas commettre d'erreurs dans cette œuvre de sou-

veraine importance, il est nécessaire d'avoir une idée claire et exacte de l'éducation chrétienne... »

Les termes employés par le Souverain Pontife manifestent d'emblée la gravité du sujet traité dans sa Lettre. L'Encyclique a gardé toute sa valeur, nous devons la connaître, acquiescer à ses enseignements et réaliser ses vœux.

Voici, selon A. Boyer, quelques-unes des réponses essentielles qu'elle contient.

1. Et d'abord que doit viser l'éducation chrétienne ? L'Encyclique répond :

« La fin propre et immédiate de l'éducation chrétienne est de coopérer à l'action de la grâce divine dans la formation du véritable et parfait chrétien, c'est-à-dire à la formation du Christ lui-même dans les hommes régénérés par le baptême, suivant l'expression saisissante de l'Apôtre ; « Mes petits enfants pour qui j'éprouve de nouveau les douleurs de l'enfantement jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous. »

2. Quel est en effet le sujet de l'éducation chrétienne ?

« Il ne faut jamais perdre de vue que le sujet de l'éducation chrétienne, c'est l'homme tout entier : un esprit joint à un corps, dans l'unité de nature, avec toutes ses facultés naturelles et surnaturelles, tel que nous le font connaître la droite raison et la Révélation : toutefois c'est aussi l'homme déchu de son état originel, mais racheté par le Christ et rétabli dans sa condition surnaturelle de fils adoptif de Dieu, sans l'être pourtant dans les privilèges préternaturels d'immortalité de son corps, d'intégrité et d'équilibre de ses inclinations. Subsistent donc dans la nature humaine les effets du péché originel, et en particulier l'affaiblissement de la volonté et le désordre de ses tendances. »

3. Telle étant la fin, tel étant le sujet, on ne saurait concevoir une pédagogie chrétienne qui n'en tienne pas compte. On ne saurait tirer « la perfection de la seule nature humaine et la réaliser avec ses seules forces ».

« Est donc faux tout naturalisme pédagogique qui, de quelque façon que ce soit, exclut ou tend à amoindrir l'action surnaturelle du christianisme dans la formation de la jeunesse ; erronée toute méthode d'éducation qui se base, en tout ou en partie, sur la négation ou l'oubli du péché originel ou du rôle de la grâce pour ne s'appuyer que sur les seules forces de la nature. Tels sont ordinairement ces systèmes modernes, aux noms divers, qui en appellent à une prétendue autonomie et à la liberté sans limite de l'enfant, qui réduisent ou même suppriment l'autorité de l'éducateur, en attribuant à l'enfant un droit premier et exclusif d'initiative, une activité indépendante de toute loi supérieure, naturelle ou divine, dans le travail de sa propre formation. »

4. Est-ce à dire que l'Eglise condamne la méthode active ? Elle l'a, au contraire, toujours pratiquée, à condition qu'on entende par là « la coopération active et graduellement toujours plus consciente de l'enfant au travail de son éducation... » Elle imite d'ailleurs en cela la manière même de Dieu qui appelle chacune de ses créatures suivant sa vocation propre à une coopération active.

5. Cette éducation du chrétien est l'œuvre de la famille, « milieu naturel et nécessaire de l'éducation, précisément destinée à cette fin par le Créateur », de l'Eglise « cette grande famille du Christ qui, pour cette raison, est le milieu éducateur le plus étroitement et le plus harmonieusement uni à celui de la famille chrétienne », et de l'école « institution complémentaire de la famille et de l'Eglise ».

Mais pour que l'école soit un milieu favorable à l'éducation chrétienne, elle doit remplir certaines conditions :

« Le seul fait qu'il s'y donne une instruction religieuse (souvent avec trop de parcimonie) ne suffit pas pour qu'une école puisse être jugée conforme aux droits de l'Eglise et de la famille chrétienne, et digne d'être fréquentée par les enfants catholiques. Pour cette conformité, il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programme et livres, en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien, sous la direction et la maternelle vigilance de l'Eglise, de telle façon que la religion soit le fondement et le couronnement de tout l'enseignement, à tous les degrés, non seulement élémentaire, mais moyen et supérieur. »

6. Ainsi sera formé le vrai chrétien :

« Le vrai chrétien, fruit de l'éducation chrétienne, est donc l'homme surnaturel qui pense, juge, agit, avec constance et avec esprit de suite, suivant la droite raison éclairée par la lumière surnaturelle des exemples et de la doctrine du Christ, ou pour employer une expression actuellement courante : un homme de caractère, vraiment accompli. Ce n'est pas n'importe quelle suite ou fermeté de conduite, basée sur des principes tout subjectifs, qui constitue le caractère, mais la constance à obéir aux éternels principes de la justice. »

Ces enseignements de Pie XI n'ont rien perdu de leur actualité. Nous sommes loin encore d'avoir saisi pleinement le caractère spécifique de l'éducation chrétienne. G. P.

Nous remercions nos abonnés qui ont fait bon accueil à notre bulletin de versement, et prions les autres de bien vouloir payer le montant de leur abonnement 1955 à notre compte de chèques postal Ha 153.

D'avance merci !